

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 54/1963 (1963)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TESSIN

Le Grand Conseil a accepté en septembre dernier l'inscription au budget d'un montant de 140 000 fr. pour l'achat d'un terrain destiné au nouveau bâtiment de l'école cantonale de commerce à Bellinzona et en novembre il a mis à disposition la somme de fr. 1 100 000.— pour l'agrandissement de l'école technique cantonale à Lugano-Trevano.

Parmi les actes du Conseil d'Etat nous voulons signaler le décret du 23 octobre concernant l'élargissement de la « zone de protection » des châteaux de Bellinzona et le règlement du 20 février sur l'assurance du personnel de l'Etat et du personnel enseignant contre les accidents.

Quant au nombre des écoles et des élèves voici quelques chiffres. Les écoles enfantines, qui sont au nombre de 134, ont été fréquentées par 2495 garçons et 2383 fillettes; les écoles primaires inférieures, qui sont 563 (y compris 42 écoles privées), par 7270 garçons et 6715 jeunes filles, avec une augmentation de 31 unités sur l'année précédente; les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) par 2250 écoliers et 2673 écolières (diminution de 52 unités); les écoles secondaires (ginnasi) de Lugano, Locarno, Bellinzona, Mendrisio et Biasca par 2324 écoliers et écolières (augmentation de 49 unités); le lycée cantonal de Lugano a compté 245 élèves, l'école cantonale de commerce et d'administration à Bellinzona 252, l'école normale à Locarno 295 et l'école technique cantonale à Lugano 159; partout on a compté une légère augmentation.

Le recrutement du personnel enseignant reste encore insuffisant, d'autant plus que cette année il n'y a pas eu de nouveaux maîtres pour les écoles primaires inférieures, en relation avec l'application de la nouvelle loi générale sur l'enseignement, qui a ajouté une cinquième année aux « ginnasi ». Il a été donné 16 brevets pour l'enseignement dans les écoles primaires supérieures.

De nombreux cours de préparation et de perfectionnement ont été organisés, surtout pendant les vacances d'été, pour les futurs maîtres des écoles primaires supérieures; il y a eu encore, comme chaque année, le cours de langue et littérature italiennes pour les confédérés.

Dans le domaine des études académiques la situation qui résulte d'une statistique comprenant la période 1950/51 - 1961/62 est la suivante: le nombre des étudiants en droit, sciences économiques et phil. I est stationnaire; le nombre des étudiants dans les arts sanitaires est fortement diminué tandis qu'on a une remarquable augmentation dans les études techniques et en phil. II. Pour l'année 1961/62, sur 532 étudiants (dont 60 de sexe féminin) la répartition s'établit comme suit:

a) en ce qui concerne les facultés:

droit	} 33 %	mécanique.	} 9,58 %
rer. ec.		électronique.	
arts sanitaires	17,6 %	phil. I	7,14 %
phil. II.	16,7 %	chimie	2,25 %
génie civil	} 11,6 %	agronomie	1,87 %
architecture			

b) pour ce qui concerne les centres universitaires:

E. P. F. . . .	31,5 %	Lausanne	5,63 %
Berne	16,9 %	Bâle	5,26 %
Fribourg . . .	12 %	Saint-Gall.	2,25 %
Zurich	11,6 %	Neuchâtel.	0,75 %
Genève. . . .	9,5 %	Universités étrangères. .	3,43 %

Les bourses et les subsides destinés à favoriser les études dans tous les degrés de l'enseignement secondaire et dans toutes les branches de l'enseignement supérieur ont encore augmenté en arrivant à un montant de 531 800 fr. et un total de 279 bénéficiaires.

Encore une fois des efforts considérables ont été faits en faveur des constructions scolaires; les communes et le canton font à qui mieux mieux dans cette louable initiative. Le bâtiment pour les écoles primaires de Sonvico a été terminé. Les travaux ont été continués à Bellinzona, à Giubiasco, à Lugano (Molino Nuovo), à Caviglioglio et à Balerna. On a approuvé les plans et voté les subsides pour des constructions à Biasca, à Malvaglia, à Riva San Vitale et à Locarno-Solduno. Nombreuses autres communes ont mis à l'étude ce problème: Olivone, Vezia, Chiasso, Lodrino, Melide, Morcote, Cugnasco, Pregassona, Comolengo, Camorino, Davesco-Soragno et Vira Gambarogno. Parmi les constructions pour des écoles cantonales signalons l'important centre scolaire de Trevano (Lugano) et les bâtiments pour le nouveau « ginnasio » de Locarno.

A. U. TARABORI

VALAIS

Les 3 et 4 novembre 1962, les électeurs valaisans acceptaient la nouvelle loi scolaire votée par le Grand Conseil par 12 870 oui contre 4 929 non, soit à une majorité acceptante de 72 %. C'est là une majorité confortable si l'on songe que la nouvelle loi bouleversait de solides traditions centenaires, notamment en ce qui concerne la durée de la scolarité. Loicadre comprenant plus de 120 articles et embrassant tous les degrés de l'enseignement, elle n'entre pas dans les détails; elle suppose une quarantaine de règlements d'application dont l'élaboration prendra encore quelque temps. La clé de voûte en est l'introduction d'un tronc commun (cycle d'orientation) après la cinquième année primaire; en outre la gratuité complète de l'enseignement secondaire, l'attribution de bourses au deuxième cycle du secondaire, la gratuité des transports et des repas scolaires hors du domicile, d'importants subsides pour les fournitures scolaires et le matériel didactique rappellent ce qui a déjà été fait en d'autres cantons romands. Le Valais espère ainsi mettre son enseignement au niveau de son évolution économique.